



Rappel aux chefs de battue et aux chasseurs de Lambesc en général

Après une réunion du bureau , nous venons vous rappeler le règlement intérieur concernant le Domaine de Calavon .

Il est strictement interdit de circuler en véhicule sur le Domaine de Calavon .

Est strictement interdit également d'y tirer le chevreuil.

Tout chasseur identifié dérogeant à ces règles sera immédiatement exclu de notre société

Concernant les battues :

Les chefs de battues sont responsables de leur équipe respective et le carnet peut être remis en cause en cas de manquement à ces règles .

C'est sur ces conditions et après accord commun avec Madame Audibert propriétaire du Domaine que le droit de chasse à notre société a été reconduit .

La vigilance est de mise si nous ne voulons pas que ce territoire soit mis en réserve nationale

(ce sujet a déjà été évoqué) .

Cordialement .

Le bureau

ps : Copie sur le site internet de la société

